

PAR SDÉ ET PAR COURRIER

Steve Cadrin
Ligne directe : 514 392-5725
scadrin@dhcavocats.ca

Laval, le 26 juin 2019

Me Véronique Dubois
Secrétaire de la Régie de l'Énergie
Tour de la bourse
800, Place Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet: Demande d'approbation des modifications au Code de conduite du Transporteur
Commentaires sur les Réponses du Transporteur à la demande de renseignements numéro 1 de l'AHQ-ARQ
Dossier R-4049-2018
N/D: 4503-38

Chère consœur,

La présente a pour but de faire suite aux *Réponses révisées du Transporteur à la demande de renseignements numéro 1 de l'AHQ-ARQ*.

Ces réponses révisées font suite à la décision de la Régie D-2019-018 qui indiquait notamment:

*« [28] La Régie est d'avis que les questions 2.3 à 2.8 de l'AHQ-ARQ sont claires et visent à obtenir des informations ciblées. De manière générale, elle juge que ces questions de l'intervenant sont pertinentes et s'inscrivent dans le cadre défini au présent dossier. Elle constate que les réponses fournies par le Transporteur **sont imprécises** et ne répondent pas directement aux informations demandées portant, notamment, sur **l'identification des unités structurelles représentées dans les organigrammes** déposés au dossier. De plus, le Transporteur n'identifie pas clairement l'édifice du Complexe Desjardins ou autre adresse visé par les questions 2.3 et 2.4 de l'AHQ-ARQ.*

Montréal

800, rue du Square-Victoria, bureau 4500
C.P. 391, Montréal QC H4Z 1J2
Téléphone : 514 331-5010 | Télécopieur : 514 331-0514

Laval

1200, boul. Chomedey, bureau 400
Laval QC H7V 3Z3
Téléphone : 450 682-5010 | Télécopieur : 450 682-5014

[29] *En conséquence, la Régie ordonne aux Transporteur de compléter les réponses aux questions 2.3 à 2.8 de l'AHQ-ARQ. »*

(Notre emphase)

On peut constater que pour les réponses révisées aux demandes 2.5 à 2.8, le Transporteur a identifié les unités structurelles, soit « ***l'unité - Analyse quantitative et stratégies de la direction principale - Finance stratégique et risques du GDFR*** » et « ***l'unité - Produits-HQP de la direction principale - Produits d'entreprise de la VPTIC*** ».

Dans le cas des réponses révisées aux demandes 2.3 et 2.4, l'AHQ-ARQ est d'avis qu'elles demeurent imprécises, alors que le Transporteur indique que « *Les ressources humaines de la VPTIC qui participent au développement des systèmes informatiques applicables aux activités réglementées du Transporteur se retrouvent dans la direction principale - Produits domaine électrique* », **sans indiquer les unités structurelles impliquées** comme elle l'a fait en réponse aux demandes 2.5 à 2.8.

Par conséquent, l'AHQ-ARQ demande à la Régie d'ordonner encore une fois au Transporteur de répondre de façon précise aux demandes 2.3 et 2.4 de la demande de renseignements no. 1 de l'AHQ-ARQ, soit **en identifiant les unités structurelles apparaissant dans les organigrammes**.

Dans l'intervalle, veuillez agréer, chère consœur, nos salutations les plus distinguées.

DHC Avocats



Steve Cadrin, avocat

SC/fn

680383